

## AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de hockey**  
représentée par son président, Monsieur Olivier MOREAU  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 784 406 100 00023

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### **COMPLEMENT :**

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

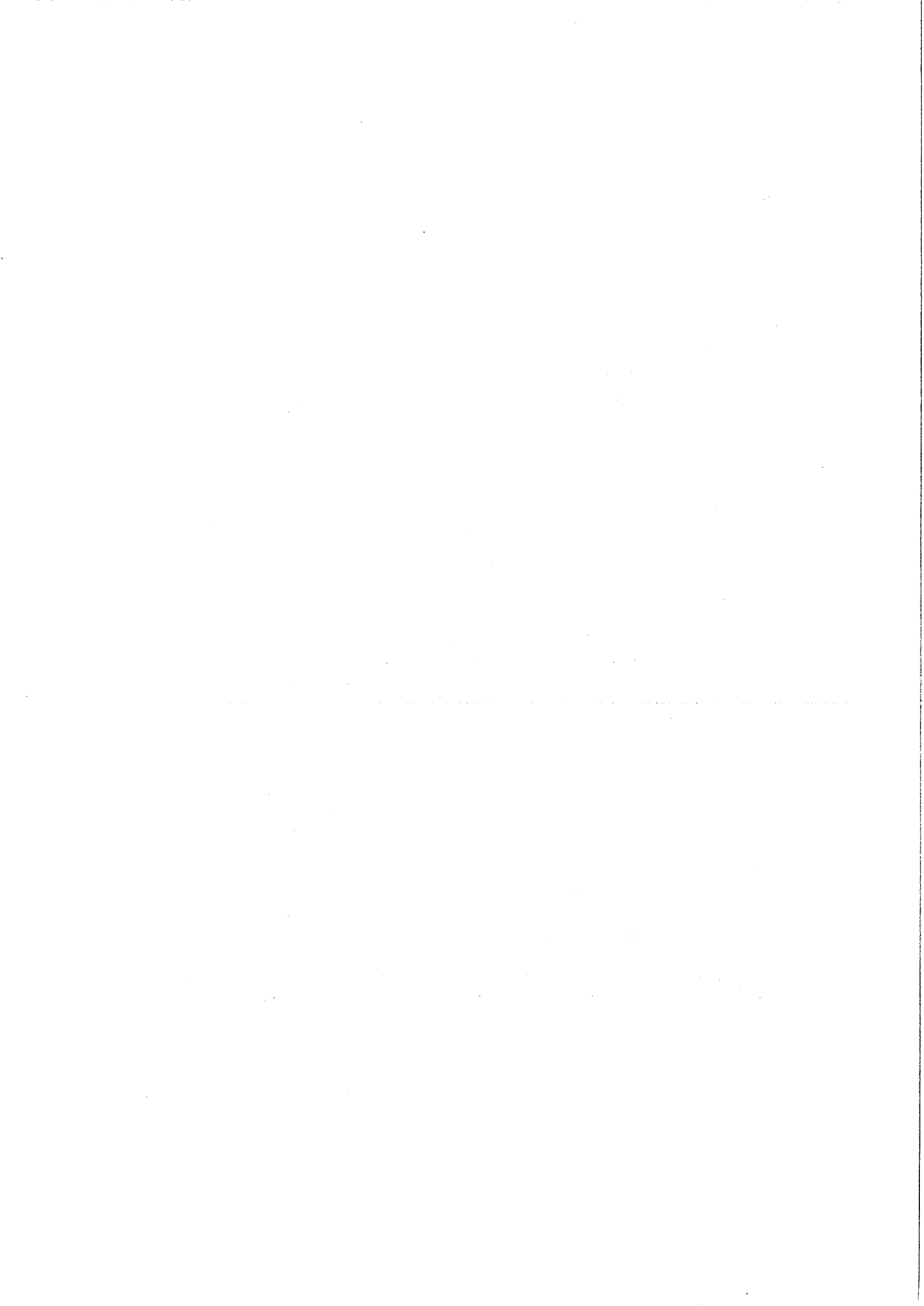
Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.



## **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

## **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 645 600 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 293 660 €, le solde restant s'élève à 351 940 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **105 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 750 600 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **964 600€.**

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 38 920 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

## **ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.



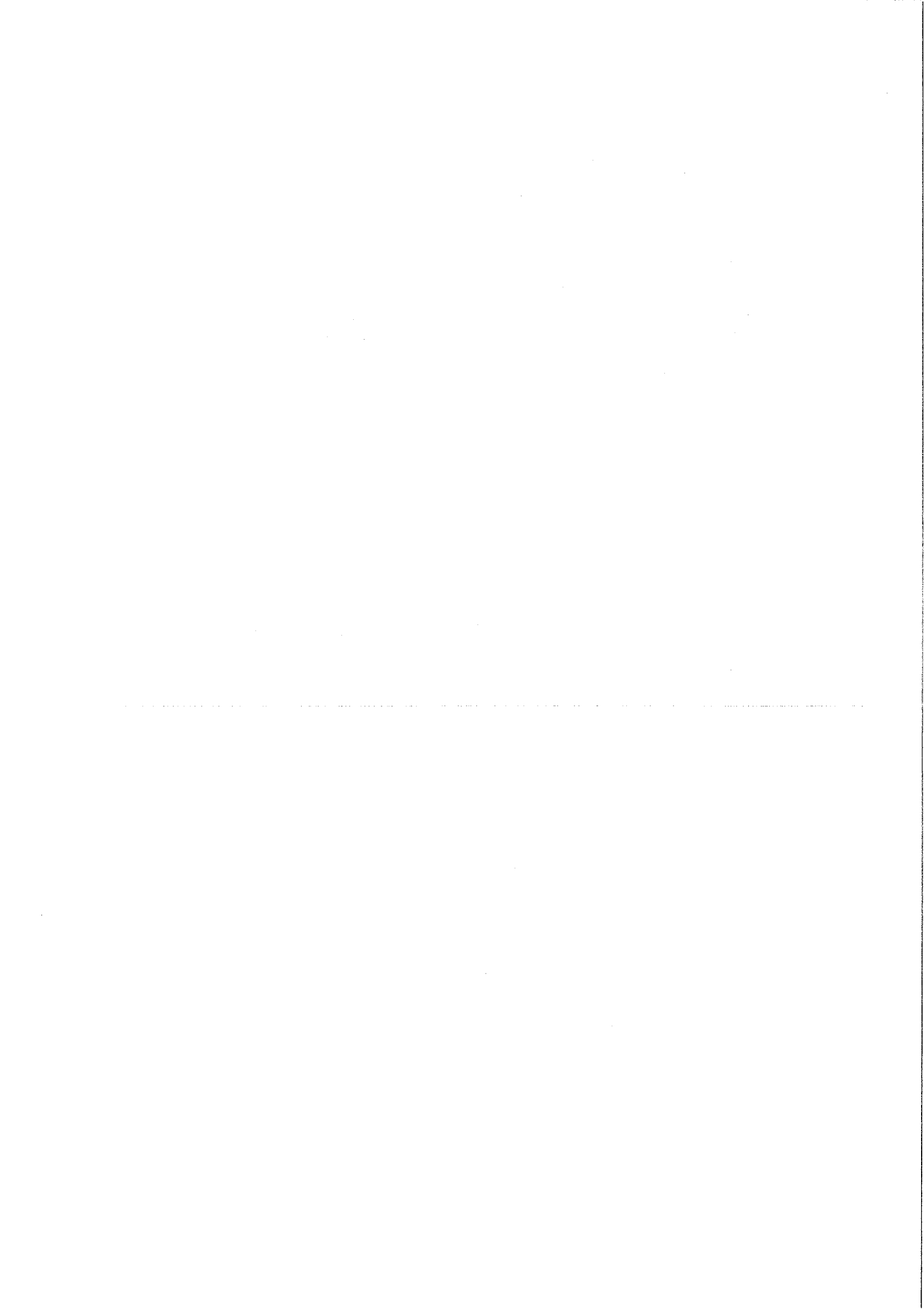
LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE HOCKEY

Fait à Paris le 17 JUIN 2016

p/ LE DIRECTEUR DES SPORTS  
L'adjointe au directeur des sports,  
Chef de service  
Claudie SAGNAC

WISE LE 16/06/16 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ ... 210.126 51 04.

<sup>1</sup> —dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

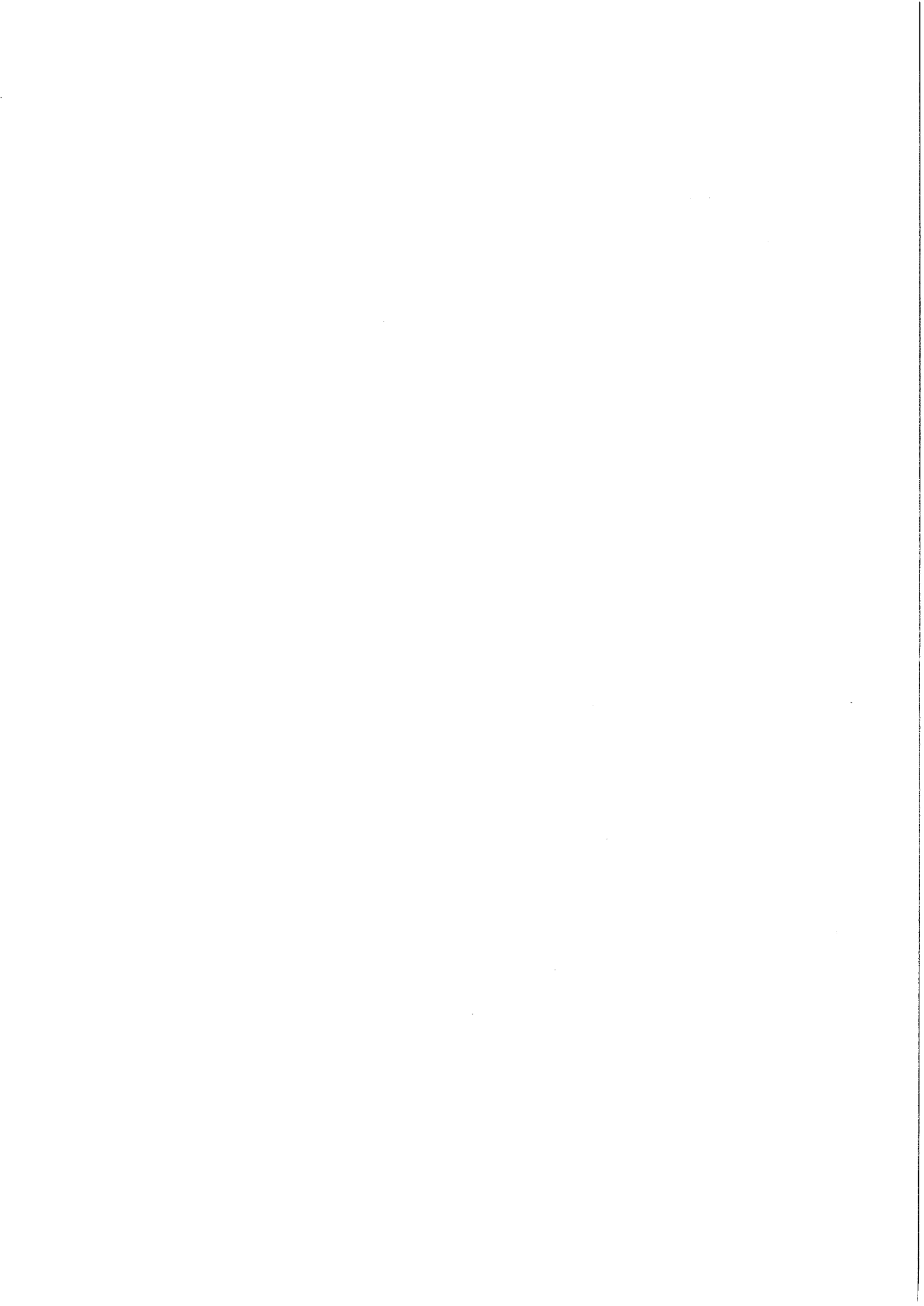


## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire



Objectifs et Indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2014		2015		2016		2017	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires.		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
	Nombre de licences	15199	17000	15945	17000	18000	18000	20000	20000
	Nombre d'ATP	15951	16000	20652	16000	19500	19500	22000	22000
	Nombre total de licences et d'ATP	31750	33000	36627	33000	37500	37500	42000	42000
	Nombre et taux de licences féminines	3627 (22,95%)	4500 (28,47%)	3785 (23,74%)	4500 (28,47%)	5000 (27,78%)	5000 (27,78%)	6000 (30%)	6000 (30%)
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	3003 (19,07%)	3600 (21,18%)	2919 (18,31%)	3600 (21,18%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	14	15	14	16	18	18	20	20
	Contrôler le rang de la France parmi les grandes nations sportives	-42,57	0	-29,0 %	-19,0 %	-19,0 %	-19,0 %	-9,0 %	-9,0 %
	Rang sportif de la France	17	14	14	15	13	13	12	12
	Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
	Taux de suivi médical complet - SHN	56,32%	53,19%	53,19%	45%	50%	50%	60%	60%
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	100%	100%	100%	45%	100%	100%	100%	100%
	Emplois d'avenir								
	Nombre d'emplois d'avenir	6	6	6	10				
	Lettres de missions signées dans CTS-Web								
	Nombre et taux de lettres de missions signées	12 (92,31%)	14 (100%)	14 (100%)	100%				
<b>Objectifs partagés</b>									
Objectif	Indicateur	N-2 Réalisé	N-1 Réalisé	N-1 Cible	N Cible	N Réalisé	N Cible	N+1 Réalisé	N+1 Cible
Développer et professionnaliser les organes déconcentrés et particulièrement les départements afin d'impulser une pratique locale	Nombre de conventions FFH-Ligue régionales	8	10	14	15	16	16	18	18
Développer l'accueil des publics cibles	Nombre de Pass Hockey Scolaires et Universitaires	15951	16540	15000	18000	20000	20000	20000	20000
Développer l'accueil des publics cibles	Nombre de Pass Hockey Mix Hockey	1254	1654	1000	1500	2000	2000	2000	2000
Dans le cadre du PES, améliorer la place des équipes de France lors des compétitions de référence	Classement féminin de l'année	25	24	18	17	16	16	16	16
Dans le cadre du PES, améliorer la place des équipes de France lors des compétitions de référence	Classement masculin de l'année	16	14	12	11	10	10	10	10
Renforcer les dispositifs d'entraînement du PES	% des athlètes -18 ans et -21 ans en structures validées du PES	70%	72%	75%	80%	85%	85%	85%	85%
Former les acteurs du développement fédéral	Nombre d'entraîneurs et d'entraîneurs professionnels formés	92	127	45	50	55	55	55	55
Améliorer la situation financière	Fonds propres	-222000		-146670	-96670	-46670	-46670	-46670	-46670
Améliorer la situation financière	Montant des ressources propres (hors man) 1056635			1026000	1050000	1085000	1085000	1085000	1085000
Améliorer la situation financière	Montant des partenariats financiers 50000			120000	120000	130000	130000	130000	130000
Améliorer la situation financière	% du budget (hors man) couvert par des recettes propres 56,95%			53,38%	54,40%	54,85%	54,85%	54,85%	54,85%
Développer la présence à l'international pour renforcer le rayonnement de la France	Nombre d'élus dans les instances internationales	5	5	6	6	7	7	7	7
Dans le cadre du PES, préparer la relève pour les objectifs 2020	Classements européens des -21 ans Filles et Garçons (moyenne)	6,5			4				
Dans le cadre du PES, préparer la relève pour les objectifs 2020	Classements européens des -18 ans Filles et Garçons (moyenne)		7	6		4		4	

Objectifs / Action / Rubrique	Montants		Accordé	Engag. fédéral
	Budget	Demande		
<b>Améliorer la situation financière</b>	50 000 €	30 000 €	30 000 €	20 000 €
Action 1	50 000 €	30 000 €	30 000 €	20 000 €
Structuration fédérale	50 000 €	30 000 €	30 000 €	20 000 €
<b>Former les acteurs du développement fédéral</b>	26 000 €	17 000 €	7 000 €	19 000 €
Action 1	6 000 €	5 000 €	5 000 €	1 000 €
Structuration fédérale	6 000 €	5 000 €	5 000 €	1 000 €
Action 4	20 000 €	12 000 €	2 000 €	18 000 €
Professionalisation de l'activité	10 000 €	6 000 €	1 000 €	9 000 €
Formations fédérales	10 000 €	6 000 €	1 000 €	9 000 €
<b>Développer l'accueil des publics cibles</b>	19 000 €	15 000 €	15 000 €	4 000 €
Action 1	19 000 €	15 000 €	15 000 €	4 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	9 000 €	7 000 €	7 000 €	2 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	10 000 €	8 000 €	8 000 €	2 000 €
<b>Dans le cadre du PES, améliorer la place des équipes de France lors des compétitions de référence</b>	449 000 €	305 000 €	279 000 €	170 000 €
Action 1	62 000 €	30 000 €	4 000 €	58 000 €
Programmes d'échanges internationaux	62 000 €	30 000 €	4 000 €	58 000 €
Action 2	387 000 €	275 000 €	275 000 €	112 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	222 000 €	185 000 €	185 000 €	37 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	165 000 €	90 000 €	90 000 €	75 000 €
<b>Dans le cadre du PES, améliorer la place des équipes de France lors des compétitions de référence</b>	235 000 €	198 000 €	198 000 €	37 000 €
Action 2	235 000 €	198 000 €	198 000 €	37 000 €
Aides personnalisées (AP)	105 000 €	105 000 €	105 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	130 000 €	93 000 €	93 000 €	37 000 €
<b>Dans le cadre du PES, préparer la relève pour les objectifs 2020</b>	311 000 €	166 000 €	166 000 €	145 000 €
Action 2	311 000 €	166 000 €	166 000 €	145 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	120 000 €	63 000 €	63 000 €	57 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	191 000 €	103 000 €	103 000 €	88 000 €
<b>Renforcer les dispositifs d'entraînement du PES</b>	132 160 €	110 088 €	55 600 €	76 560 €
Action 2	66 000 €	54 488 €	0 €	66 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (I/CTS)	66 000 €	54 488 €	0 €	66 000 €
Action 3	66 160 €	55 600 €	55 600 €	10 560 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	20 600 €	20 600 €	20 600 €	0 €
Accompagnement sanitaire préventif	45 560 €	35 000 €	35 000 €	10 560 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 222 160 €</b>	<b>841 088 €</b>	<b>750 600 €</b>	<b>471 560 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

105 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

645 600 €







### Coordonnées bancaires

Banque	Guichet	N° de compte
30056	00942	09420001984 24

IBAN **FR76 3005 6009 4209 4200 0198 424**

International Bank Account Number

BIC **CCFRFRPP**

Bank Identifier Code

Domiciliation

**HSBC FR BBC NORD**

Titulaire du compte

**FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY**

**TOUR GALLIENI 2**

**36 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE**

**93170 BAGNOLET**

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements et prélèvements).

This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers and direct debits).

Coordonnées bancaires

